

DISPOSITIF  
MIGRANTS



AHS



# Rapport d'activité 2017

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté



16 RUE GAMBETTA – BP 307  
 25017 BESANÇON  
 « DISPOSITIF MIGRANTS » :  
 SPADA – HUDA / HUM / AT-SA / ATR  
 CADA 25 - CADA 70 - CPH – DMNA 25  
 TEL : 03.81.47.99.15 - FAX : 03.81.61.38.81  
[dispositifmigrants@ahs-fc.fr](mailto:dispositifmigrants@ahs-fc.fr)

DIRECTEUR :  
 M. MATTHIEU VARIN

## DISPOSITIF MIGRANTS

### I. PRESENTATION

Au titre de la « mission action sociale et insertion », l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté est engagée depuis plus de 16 ans dans le territoire régional pour l'accompagnement des publics migrants.

Au 31 décembre 2017, l'ensemble du dispositif regroupe 428 places d'hébergement et accompagne quotidiennement plus d'un millier de personnes.

Le Dispositif se compose des services suivants repartis en trois champs d'intervention sur les territoires du Doubs et de la Haute-Saône :

#### L'accompagnement des demandeurs d'asile :

- ✓ Une Plate-forme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA) gérée dans le cadre d'une convention avec l'OFII, située à Besançon avec une antenne à Pontarlier et une à Montbéliard : 2 190 personnes primo-arrivantes ont été accueillies en 2017
- ✓ Un Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) à Besançon : 30 places et 25 places d'hébergement dans le cadre d'une expérimentation lancée par la DIHAL (convention DDCSPP 25)
- ✓ Un dispositif d'Accueil Temporaire du Service de l'Asile AT-SA : 16 places réparties sur la commune de Besançon depuis le 17/09/2015 (convention avec le Ministère de l'Intérieur)
- ✓ Un dispositif d'Accueil Temporaire du Service de l'Asile AT-SA : 15 places depuis le 17 septembre 2015 réparties dans la commune de Gray (convention Ministère de l'Intérieur)
- ✓ Un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile à Besançon (CADA) : 158 places depuis le 01/06/2016 (ESMS autorisé DDCSPP 25)
- ✓ Un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) : 64 places depuis le 14/10/2015 réparties en 40 places dans la commune de Frasne-le-Château et 24 places dans la commune de Gray (ESMS autorisé DDCSPP 70).

#### L'insertion :

- ✓ Un dispositif d'Hébergement Urgence (convention DDCSPP 70) pour 4 places
- ✓ Un dispositif d'Hébergement Urgence Migrants ou HUM (convention DDCSPP 25) pour 15 places
- ✓ Un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) pour les personnes ayant obtenu leur statut de réfugié ou en protection subsidiaire situé en périphérie de la ville de Besançon (quartier de Planoise) : 36 places (ESMS autorisé DDCSPP 25).

#### La protection de l'enfance :

- ✓ Un Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA) : 48 places (ESMS autorisé - Conseil Départemental du Doubs à compter du 1er septembre 2017)
- ✓ Un Dispositif de Semi Autonomie (DSA) intégré au Foyer de Jeunes Travailleurs de Frasne-le-Château pour 21 places d'accueil et d'hébergement de Mineurs Non Accompagnés confiés par le Conseil Départemental de la Haute-Saône (Convention DSSP CD 70 jusqu'au 30/06/2018).

## II. FAITS MARQUANTS EN 2017

### II.1. EVOLUTION DU CONTEXTE LEGISLATIF ET MIGRATOIRE :

La loi du 29 juillet 2015 visait à apporter des réponses structurelles pour l'amélioration de l'accueil des demandeurs d'asile.

Face au contexte migratoire inédit, les objectifs de la réforme de l'asile n'ont pu être atteints. Cette situation a amené le gouvernement à présenter le 12 juillet 2017 un plan d'action pour « garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires ». Ce plan reprend notamment « l'amélioration des délais de traitement des demandes d'asile et des conditions d'accueil ». Ainsi le gouvernement a annoncé la création de 2 500 places CADA d'ici à 2019, 5 000 nouvelles places d'HUDA et 3 000 nouvelles places de CPH en 2018.

Le contexte régional a lui aussi évolué en 2017. Nous retenons trois points particuliers :

- ✓ une progression de la demande d'asile de +27.2% par rapport à 2016, avec un flux entrant de 3 290 demandes de primo-arrivants (dont 2 190 en PADA Franche Comté) ;
- ✓ une part importante des demandeurs sous statut « Dublin III » soit 1 420 personnes enregistrées (43 % des publics) ;
- ✓ une augmentation du nombre de bénéficiaires d'une protection internationale dans les dispositifs dédiés ainsi qu'une augmentation du taux de présence induite dans le DN@ (+ 5 %).

Notre intervention s'est donc adaptée à ce contexte et à ces évolutions. Les annonces du gouvernement relatives au nouveau projet de loi asile 2018 présagent de nouveaux bouleversements dans nos missions et nos pratiques que nous suivons avec attention.

### II.2. EVOLUTION DES SERVICES SUITE AUX AVIS D'APPELS A PROJET :

Dans la continuité des projets portés en 2016, l'évolution des services en 2017 s'est centrée vers l'accompagnement des populations reconnues réfugiées et les jeunes mineurs non accompagnés.

Ainsi, nous avons répondu à trois nouveaux appels à projet et porté trois nouvelles actions expérimentales construites en concertation avec les services de l'Etat et avec les opérateurs locaux dans les départements du Doubs (au sein du Groupement de Coopération Sociale 25) et de la Haute-Saône.

#### II.2.a. Réponse à l'appel à projet « Actions d'insertion par l'accès au logement et à l'emploi des bénéficiaires d'une protection internationale » :

Le 14 février 2017, la Direction de l'asile a lancé un appel à projets national relatif à l'accès au logement des bénéficiaires d'une protection internationale dans le cadre du programme 104.

Notre réponse conjointe avec les deux autres opérateurs de l'asile du département du Doubs ainsi que le CCAS de la ville de Besançon était construite sur les besoins identifiés par la DDCSPP 25, l'OFII et le Conseil Départemental.

Les objectifs principaux de cet appel à projets portaient sur l'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale du département du Doubs en leur offrant un accompagnement individualisé pour l'accès ou le maintien dans le logement, l'ouverture des droits et l'insertion par le travail dans le cadre d'un appui adapté à leur situation.

Ce projet n'a pas été retenu mais a permis d'engager une réflexion départementale commune sur ces questions.

#### II.2.b. Réponse à l'appel à projets 2017 relatif à l'accompagnement des MNA (Mineurs Non Accompagnés) dans le Département du Doubs :

Suite à la publication de l'avis d'appel à projets du 21 avril 2017 pour la création d'un dispositif d'accompagnement des MNA (Mineurs Non Accompagnés) pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le département du Doubs, notre réponse s'est inscrite dans le prolongement de l'expérimentation positive du dispositif d'accueil mis en place dans le cadre de la convention triennale 2013-2016 avec le Conseil Départemental du Doubs.

En partenariat avec les associations gestionnaires, nous avons proposé la pérennisation des 24 places existantes et une extension de 24 places pour un total de 48 places sur les territoires de Besançon et de Pontarlier.

Par arrêté du 22 août 2017, le Conseil Départemental du Doubs a autorisé le DMNA pour une durée de quinze ans pour de 48 MNA et jeunes majeurs.

### **II.2.c. Réponse à la création de places en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) dans le Doubs :**

Suite à l'instruction du 2 octobre 2017 relative aux appels à projets départementaux pour la création de nouvelles places de Centre Provisoire d'Hébergement en 2018, nous avons proposé un projet d'extension de faible importance de 9 places. Cette proposition a été retenue et portera la capacité globale du CPH à 45 places en 2018. Ainsi nous pourrions envisager le redimensionnement de notre action à visée d'insertion sociale auprès des publics réfugiés de façon stable et pérenne et répondre à l'enjeu fondamental que représente cet objectif d'insertion.

### **II.2.d. Les actions transitoires :**

#### **Le Dispositif Insertion Jeunes - DIJ :**

L'augmentation des profils de jeunes isolés de moins de 25 ans bénéficiaires d'une protection internationale a conduit la DDCSPP du Doubs à nous proposer de porter pendant un an l'accompagnement de 10 jeunes hébergés dans le cadre d'une convention entre les Logements Etudiants Franc comtois ( LEF) et les services de l'Etat.

Cette action a été rattachée à l'équipe du CPH au regard des spécificités des publics et de la technicité d'accompagnement social requis pour favoriser l'insertion de ces jeunes.

#### **Le Dispositif MASI - Mesure d'Accompagnement Sociale et d'Insertion :**

De concert avec les associations gérant les dispositifs dédiés dans le département, l'Etat et le Conseil Départemental du Doubs ont finalisé un dispositif de coopération retenu par ailleurs dans le cadre de la convention au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) signée le 19 avril 2017, en articulation avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

L'action mise en place dans le cadre d'une convention avec les services du département du Doubs et de la DDCSPP 25 vise à assurer la mise en œuvre partenariale du dispositif « Référent Parcours Emploi Logement » pour les bénéficiaires d'une protection internationale sortant des CADA.

Egalement rattaché à l'équipe du CPH, un travailleur social dédié accompagne les ménages orientés bénéficiaires d'une protection internationale sortant de CADA dans le logement et vers l'emploi.

#### **La formation linguistique :**

Attachés depuis 2002 à la dynamique d'insertion par la maîtrise de la langue française, nous veillons à développer notre offre d'apprentissage pour l'ensemble des publics que nous hébergeons.

Nous avons répondu en octobre 2016 à un appel à projets lancé par l'échelon régional concernant une action linguistique à destination des bénéficiaires d'une protection internationale pour une durée de 6 mois.

La réponse positive à ce projet nous a permis de développer une action portée par le service du CPH et menée en complément du Contrat d'Intégration Républicain (CIR) de l'OFII. Cette action a pu être renouvelée en 2017.

Par l'implication et l'expertise pédagogique de l'enseignante de français langue étrangère, les bénéficiaires de l'action ont pu atteindre à plus de 90% un niveau A1 et à plus de 45% un niveau A2.

Cette action sera reconduite en 2018. Les cours seront ouverts sur orientation des services de l'OFII.

## **III. OUVERTURE DU DISPOSITIF SUR SON ENVIRONNEMENT**

Au regard de l'évolution des actions que portent les services du Dispositif Migrants, notre réseau est constitué par des partenariats institutionnels, opérationnels et intra associatifs dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône. La liste de nos partenaires n'est pas exhaustive et est amenée à se développer en permanence en fonction des réalités du territoire et des besoins des personnes accueillies.

### **III.1. LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS :**

Dans le cadre du partenariat institutionnel, le Dispositif Migrants participe aux Commissions de régulation en Préfecture du Doubs et de Haute-Saône ainsi qu'au Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et Réfugiés (SRADAR) :

- ✓ Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfecture du Doubs, Préfecture de Haute-Saône
- ✓ Service de l'immigration et de l'intégration : validation des offres d'hébergement en CADA. Nous participons à la commission de régulation hebdomadaire des acteurs du terrain organisée par l'Etat dans le Doubs
- ✓ DDCSPP 25 et 70 : Pilotage des places HUM et financement des places CADA, HUDA, CPH, HUM
- ✓ Direction Régionale de l'OFII : Pilotage régional du DN@

- ✓ OFII : Pilotage National du DN@ et financement de la PADA
- ✓ Conseil Départemental du Doubs : Financement et Pilotage des places MNA
- ✓ Conseil Départemental de la Haute-Saône : Financement et pilotage du dispositif de semi autonomie MNA
- ✓ Le Groupement de coopération sociale du Doubs GCS 25.

### **III.2. LES COOPERATIONS INTRA ASSOCIATIVES :**

- ✓ Le Foyer des Jeunes Travailleurs de Frasne-le-Château ; le Centre Educatif et Professionnel Saint-Joseph et la MECS André Marguet notamment concernant les Mineurs Non Accompagnés
- ✓ Les services du « Centre de Santé » de l'AHS-FC : CLAT/CeGIDD
- ✓ Le SAMS « Vivre en Ville » et le GEM « la Grange de Léo » pour les personnes présentant des troubles psychiques.

### **III.3. LES PARTENAIRES OPERATIONNELS :**

- ✓ La demande d'asile : OFII, Préfecture, DDCSPP, OFPRA, CNDA, les services d'interprétariat et de traduction, les avocats et l'ensemble des partenaires CADA et HUDA
- ✓ La santé : Le CHRU de Besançon, notamment le service PASS, les hôpitaux de Vesoul et Gray et notamment le service PASS et le CHVS de Gray, le CLAT de Vesoul, les associations humanitaires, les collectivités territoriales et la médecine libérale
- ✓ L'ouverture des droits : le Pôle Emploi, la Banque Postale, la CPAM, la CAF
- ✓ La scolarisation : l'éducation Nationale, les sections UPE2A, les établissements privés d'enseignement sous contrat ou habilité
- ✓ L'hébergement, l'animation et le monde associatif : les services du 115, la boutique Jeanne Antide, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Croix Rouge, la Banque Alimentaire, les épiceries Sociales, les Restaurants du Cœur, la ligue de l'enseignement, France Bénévolat, l'association Agir-ABCD, l'association Cap Détente, le Serious Road Trip
- ✓ La gestion de la sortie : l'ensemble des bailleurs sociaux, les CMS de secteur, l'ADAL, Logissim, les structures d'hébergement de type CHRS ou résidence sociale pour ce qui concerne le logement. L'OFII, pour la mise en œuvre des aides au retour volontaire et pour le CIR dans le cadre de l'installation des personnes reconnues réfugiées
- ✓ L'emploi : les entreprises d'insertion, les agences d'intérim, la mission locale, la FRATE, l'IFPA, l'AFPA, le GRETA, le CRIF pour l'emploi et la formation.

Par ailleurs, des partenariats sont formalisés par conventionnements, notamment avec :

- ✓ La mairie de Frasne-le-Château permettant la participation des usagers à des actes citoyens dans la commune
- ✓ Le FJT de l'AHS-FC permettant la mise à disposition d'une salle pour l'accueil des résidents du site de Frasne-le-Château pour les réunions d'information et de fonctionnement
- ✓ La Banque alimentaire
- ✓ La Mairie de Besançon (mise à disposition gracieuse de gymnase)
- ✓ L'Association Agir (Bénévole pour l'apprentissage du Français)
- ✓ La commune de Gray permettant la mise à disposition gracieuse d'une salle pour l'accueil des résidents du site de Gray
- ✓ Le GCS 25 (Groupement de Coopération sociale) regroupant les associations gestionnaires et les CCAS.

## IV. MOYENS HUMAINS

Au 31/12/2017, l'organigramme total du Dispositif Migrants compte pour les 8 services : 53 salariés, soit 48,54 ETP.

Cet effectif intègre des postes éducatifs spécifiques à chaque service ainsi que des postes mutualisés sur le Dispositif : direction, administration, interprète, surveillants de nuit, agents techniques, professeurs de français.

Au regard de l'évolution du secteur de la protection de l'enfance en 2017, l'équipe de Direction du Dispositif Migrants s'étoffera à nouveau avec le recrutement d'un troisième chef de service en 2018. Ainsi nous souhaitons soutenir notre approche territorialisée au plus près des professionnels de terrain et de nos partenaires locaux.

La campagne d'entretiens professionnels a redémarré en novembre 2017 et s'est étendue jusqu'en février 2018. Elle aura concerné 39 professionnels.

### IV.1. LES FORMATIONS :

- ✓ Au niveau de la réglementation :
  - 5 salariés ont bénéficié d'un temps de formation pour le recyclage de leur SST
  - 3 salariés ont bénéficié de la formation SST initial
  - 1 salarié : habilitation électrique.
- ✓ Au niveau de l'accompagnement des publics :
  - 10 salariés : formation collective - 2 jours : L'aide à la constitution des dossiers OFPRA et CNDA
  - 10 salariés : formation collective - 2 jours : Accès au séjour à la majorité des MNA
  - 2 salariés : Ethique professionnelle à l'épreuve des injonctions paradoxales
  - 3 salariés : Loi relative à la protection de l'enfance et ses impacts sur le secteur
  - 1 salarié : La place de la famille dans l'accompagnement éducatif, social et médico-social.

Un des 2 chefs de service est en formation cadre DESJEPS.

L'ensemble des équipes éducatives a bénéficié d'un temps mensuel d'analyse de la pratique avec un cabinet extérieur.

### IV.2. L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :

L'équipe du Dispositif Migrants a accueilli 6 stagiaires de niveau 2 et 3 (entre 6 et 9 mois) de l'Institut Régional du Travail Social. Ceux-ci sont intervenus sur le Dispositif et ont activement participé à la gestion du quotidien et à l'élaboration des projets d'animation.

## V. DEMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité au cœur de l'évolution des services du Dispositif Migrants a notamment porté en 2017 sur les axes suivants :

- ✓ Le suivi du Plan d'Action Qualité 2017/2021 issu de l'évaluation interne de 2016 du CADA 25. A ce titre, nous avons développé les formes d'accès au numérique pour les résidents mais également renforcé nos partenariats de proximité avec les maisons de quartiers de façon à veiller à une meilleure inscription des publics dans la vie locale. Ces deux points étaient clairement ressortis lors de l'évaluation interne de 2016 ;
- ✓ La finalisation de l'évaluation interne du CPH au cours du 1er trimestre 2017 et la mise en place d'un Plan d'Action Qualité comportant 24 items pour la période 2017/2021. Les récentes évolutions du service concernant l'augmentation de la part des publics isolés nécessiteront de réinterroger nos pratiques en lien avec les attentes de ces nouveaux publics ;
- ✓ Les axes d'amélioration issus de la visite de conformité du DMNA le 29/11/2017 portent sur l'adaptation complète des outils de la loi-2002 du DMNA intégrant les deux modalités d'accompagnement du service d'Accompagnement Global et du service d'Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA). Ce travail se poursuivra en 2018 par l'appropriation de la RBPP de janvier 2018 relative à « l'accompagnement des mineurs non accompagnés ». Nous devons également finaliser la trame du projet personnalisé et le projet d'établissement attendu par le Conseil Départemental fin juin 2018.

Plusieurs évolutions sont d'ores et déjà attendues en 2018, dont la mise en œuvre d'un CPOM pour la période 2018-2022 entre les CADA du Doubs et de la Haute-Saône. Ainsi, la démarche qualité fera l'objet d'un travail conjoint entre ces deux établissements puisque nous devons réadapter les projets de service pour prendre en compte les objectifs opérationnels déclinés en fiches actions et veiller à l'harmonisation des bonnes pratiques professionnelles à l'échelle des 222 places des CADA et des actions subventionnées pour les 85 places HUDA.

La réunion de lancement de la contractualisation du CPOM 2018-2022 avec les services de l'Etat (DRJCS et les DDCSPP 25 et 70) et l'association s'est déroulée le 16/11/2017 pour une finalisation avant la fin avril 2018.

## VI. CONCLUSION

Contrairement aux années précédentes, les services de l'insertion et de la protection de l'enfance ont été porteurs de la majeure partie des évolutions à l'instar des services de l'asile jusque-là.

Ainsi, l'année 2017 a permis de rééquilibrer davantage les différents secteurs d'activité sur les territoires. Dans un contexte de fort renouveau législatif, il apparaît essentiel de continuer à favoriser l'harmonisation du travail et la proximité entre les services qui facilitent le partage de connaissances et la mutualisation des ressources.

L'horizon 2018 laisse poindre de nouveaux enjeux desquels découleront :

- ✓ la signature du CPOM 2018/2022 en avril 2018 pour les CADA 25 et 70 intégrant les actions subventionnées HUDA permettant de garantir la pérennité de nos actions. Une action expérimentale portera sur des prestations d'accompagnement social et d'apprentissage du français à destination des publics bénéficiaires d'une protection internationale visant à favoriser le retour vers le droit commun ;
- ✓ le renouvellement du marché public et la refonte du cahier des charges des PADA qui arrive à son terme au 31/12/2018 ;
- ✓ la traduction et l'application d'une nouvelle réforme de la demande d'asile qui, au regard de l'avant-projet de loi, laisse présager la nécessité d'adaptions de nos pratiques professionnelles ;
- ✓ la réponse à l'appel à projets en mai 2018 pour une ou des structures d'accompagnement des MNA en Haute-Saône en partenariat avec les associations gestionnaires œuvrant dans la protection de l'enfance et l'insertion pour une ouverture au 1er juillet 2018.

Pour conclure, nous avons engagé une réflexion pour faire évoluer la dénomination de nos services compte tenu de leurs champs d'intervention croisés entre le parcours de l'asile, l'accès au droit commun par l'insertion et l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés relevant de la protection de l'enfance.

La nouvelle dénomination présentée en Conseil d'Administration le 27 avril 2018 est celle de « Dispositif d'Accompagnement, d'Hébergement et d'Insertion Sociale » (DAHIS).

Elle traduit l'évolution du périmètre de notre action, mais surtout l'indispensable rapprochement entre les différents domaines de l'action sociale dans une logique de continuité des parcours des personnes accueillies.

